

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Uetlibergstrasse 233

Téléphone +41 44 333 48 48

Case postale 800

CH-8070 Zurich

www.credit-suisse.com

Aux investisseurs de Credit Suisse Fondation de
placement 2
CSF 2 Private Equity (n° de valeur 1137822)

29 avril 2020

Lettre aux déposants**Adaptation des modalités de rachat dans le groupe de placement CSF 2 Private Equity**

Madame, Monsieur,

Ces dernières semaines et ces derniers mois, la propagation de la pandémie de COVID-19 et les mesures de protection associées prises par les gouvernements du monde entier ont provoqué des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement internationales et donné lieu à une phase de volatilité accrue sur les marchés financiers.

En termes de gestion de portefeuille, cette situation initiale exige un examen minutieux des mesures éventuellement requises pour que le groupe de placement traverse au mieux cette période exceptionnelle.

Afin de protéger les investisseurs, le gestionnaire de portefeuille, Partners Group, a demandé de prendre les mesures prévues dans le prospectus pour de telles situations de marché exceptionnelles:

- **Réduction temporaire de la liquidité de 4% actuellement à 2% des rachats nets par trimestre:** afin de protéger les investisseurs, la liquidité proposée doit être adaptée à la situation de marché exceptionnelle, laquelle se caractérise par des durées de détention attendues plus longues des placements et, par conséquent, par des réalisations plus faibles à partir du portefeuille. À l'heure actuelle, aucune suspension totale des rachats n'est prévue.
- **Abaissement du prix de rachat de «VNI-1%» à «VNI-5%»:** le disagio profite à la fortune du groupe de placement. Il indemnise les investisseurs pour les pertes encourues à cause des transactions de faible volume qu'il faudra peut-être conclure sur le marché secondaire pour compenser les rachats. À titre de mesure d'incitation vis-à-vis des souscripteurs, la gérance de CSF 2 peut en outre décider de décompter les souscriptions également à ce prix de rachat réduit.

La direction considère les mesures proposées pour la protection des investisseurs comme judicieuses et appropriées et s'apprête à les mettre en œuvre. Valables dès à présent, les modifications des modalités de rachat seront appliquées pour la première fois à la date de clôture du 12 juin 2020. Applicables temporairement, elles seront annulées par la direction, en accord avec le gestionnaire de portefeuille, dès que les conditions de marché se normaliseront.

Les rapports mensuels permettent de se tenir régulièrement informé sur les modalités de rachat actuelles ainsi que sur leur possible annulation ou adaptation.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce groupe de placement sur notre page d'accueil à l'adresse www.credit-suisse.com/anlagestiftung.

Avec ce paquet de mesures, la direction est convaincue d'avoir trouvé une solution équilibrée qui protège les intérêts des investisseurs tout en continuant de leur assurer chaque trimestre une certaine liquidité.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Formulaire sans signature